

C'est avec le plus grand plaisir que nous apprenons que ce sérénissime prince a consenti à ce que le nouvel évêque de Kherson eût encore un second suffragant; qu'en outre, les mariages et les autres causes ecclésiastiques, après la première sentence prononcée par l'évêque qu'elles regardent immédiatement, fussent portées, au second degré de juridiction, ou au tribunal du métropolitain suivant l'usage, ou, si elles ont été jugées en première instance par le métropolitain lui-même, à l'évêque le plus voisin que le Saint-Siège aura nommé, à cet effet, de pouvoirs spéciaux qui devront durer pendant un temps convenable; enfin, que dans les appels ultérieurs, ces causes fussent portées à Rome devant le Saint-Siège. Ce n'est pas avec une joie moins sensible que nous avons appris, par des nouvelles récentes qui nous sont arrivées de cette cour impériale et royale, que l'empereur s'occupait sérieusement de autres points ci-dessus énoncés et qu'il nourrissait l'espoir de les mener à bonne fin.

C'est pourquoi la confiance que nous avons que ce prince dans son équité, dans sa justice, dans sa prudence et dans sa magnanimité, se montrera propice à nos desirs, à nos demandes, de manière que nous puissions bientôt vous annoncer que tout ce qui concerne l'Église dans l'empire russe, a reçu la solution que vous désirez, cette confiance s'accroît de jour en jour. Et, puisque la déplorable situation des Ruthéniens tient Notre esprit dans l'affliction et dans l'angoisse, nous vous répétons que nous sommes dans l'intention de remplir les devoirs de Notre ministère, de n'y égarer aucune démarche pour subvenir de la manière la plus convenable à leurs besoins spirituels. Certain, comme nous le sommes, que les prêtres latins déploient tout ce qu'ils ont de zèle et de ressources pour ne pas les laisser manquer de secours spirituels, nous exhortons du fond de notre cœur, avec amour et avec constance les Ruthéniens à rester fermes et inébranlables dans l'unité de l'Église catholique; nous conjurons ceux qui seraient sortis du sein de leur mère très-aimante, d'y rentrer et d'avoir recours à nous qui sommes disposés à leur fournir tous les moyens de faire leur salut éternel (1).

Nous ne cessons pas, Vénérables Frères, d'adresser les plus humbles et les plus ferventes prières au Dieu très-clement dispensateur de tout bien, pour que, dans l'abondance de ses miséricordes, il regarde d'un œil propice nos soins et nos efforts qui n'ont pour but que d'agrandir la sainte religion, dans laquelle réside le plus ferme soutien des royaumes, l'appui le plus solide de la tranquillité et du bien-être des nations.

ROME.—Une dépêche de S. Em. le cardinal Soglia, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, adressée au nonce apostolique de Vienne, peu de temps après le départ de l'empereur pour Inspruck, avait été envoyée au nonce de Turin, afin que sous le couvert de ce prélat elle parvint plus sûrement à sa destination.

Malgré cette précaution, la dépêche pontificale a été interceptée, puis publiée dans le journal du républicain Mazzini, et enfin répandue à un grand nombre d'exemplaires dans Rome même. La soustraction et la publication de cette lettre ont produit un immense scandale. Le *Pensiero italiano* raconte, sous la date de Rome, 6 juillet, que d'abord on a cru la lettre apocryphe, et que dans cette persuasion on est demeuré deux jours sans en parler; puis, quand on a vu que le gouvernement ne la démentait pas, on l'a réimprimée, et dans la journée du 8 elle était affichée dans tous les quartiers de Rome. A la chambre des députés, on parlait d'adresser des interpellations au ministère à ce sujet. On cherchait à traduire la dépêche en chiffres qui accompagnent la lettre; et, comme on le pense bien, les interprétations malveillantes ne manquaient pas.

Le *Laburo* s'écriait avec une juste indignation cette honteuse et criminelle bassesse du parti radical:

« *L'Halca del Popolo*, journal des ultra-radicaux italiens, des Mazziniani, a publié une dépêche pontificale à un nonce apostolique; une lettre mise à la poste à Turin a été interceptée, ouverte, violée, insérée dans les feuilles publiques. On a promis à Rome de payer celui qui en déchiffrerait la partie mystérieuse. Un sceau papal, sur l'adresse duquel n'était certainement pas écrit qu'il n'y était question ni de cas de conscience, ni de concessions paternelles, ni de ces rémèdes que le Pontife envoie aux cœurs blessés des pécheurs, a été rompu et profané à la face de la terre. Vive Dieu! et hommage soit rendu à la vérité; dans les jours du plus sombre despotisme on n'osa jamais rien de pareil. Ceux qui violaient alors les secrets de la poste, du moins les faisaient dans l'ombre et semblaient rougir de leur infamie; ils ne s'en servaient que pour arriver à surprendre des documents dont ils pussent ensuite se servir sans honte; ils prétendaient que la raison d'Etat, que la sûreté publique permettait en certains cas de dépasser les limites du droit des particuliers; ils n'avaient pas l'audace de se proclamer les défenseurs de la liberté individuelle; ils ne réclamaient pas comme une des premières et des plus précieuses garanties constitutionnelles, l'inviolabilité du secret des lettres et l'indépendance de la conscience. Vive donc l'ultra-libéralisme! » *Ami de la Religion.*

PRIÈRES POUR LES MORTS.—Sur cette place de la Révolution où sont tombées tant d'illustres victimes, au lieu maudit où l'échafaud de 93 a laissé des taches de sang ineffaçables, s'élevait aujourd'hui un autel; à cet autel, un évêque catholique, entouré de quatre pontifes, de plus de 500 prêtres ou lévites, en présence de l'Assemblée nationale, du pouvoir exécutif, de la garde nationale et de l'armée, célébrait nos divins mystères et offrait à Dieu le sang de la grande victime qui a sauvé le monde, qui seule peut encore sauver la France;

C'est le plus angusté et le plus touchant spectacle qui ait jamais remué notre cœur, exalté notre ame et fait couler nos larmes. La sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, après une sanglante bataille, ne se manifesta peut-être jamais avec un pareil caractère de grandeur et de simplicité; jamais cérémonie funèbre n'exprima d'une manière plus pathétique et plus vraie l'immense douleur d'un Jeûle public; jamais nation, éprouvée comme l'est aujourd'hui la France, ne fut mieux inspirée pour expier le sang répandu, pour calmer et pacifier les ames irritées ou blessées, pour honorer les morts, pour désarmer et réconcilier les vivants. Et pour tout cela cependant il n'y eut de restes dans la vérité chrétienne; il n'y eut de ne pas donner à cette solennité nationale d'autre caractère que celui d'un acte public exclusivement conforme à la foi religieuse de la France. Que le pouvoir exécutif et l'Assemblée nationale soient loués de cette pensée chrétienne!

A dix heures, le clergé de Paris, MM. les grands-vicaires, le chapitre métropolitain, les séminaires de Saint-Sulpice et de Saint-Lazare se sont rendus processionnellement de l'Église de la Madeleine sur la place de la Concorde. NN. SS. les

(1) Tout ancien Ruthéniens qui abandonne l'Église russe est déclaré renégat et soumis aux peines les plus dures. On lui enlève même ses enfants. (N. du R.)

évêques d'Orléans de Quimper et de Langres, en habits pontificaux et la mire en tête, accompagnés de trois ecclésiastiques membres de l'Assemblée nationale, fermaient cette longue procession. Derrière ces prélats marchaient, en simple soutane noire, M. l'évêque de Nevers et M. l'évêque d'Amat. Peu de temps après arrivait par l'autre côté de la place, sortant du Palais-Bourbon, le président du conseil, chargé du pouvoir exécutif, les ministres et les représentants du peuple revêtus de leurs insignes. Les autres corps de l'Etat, la cour de cassation, le conseil d'Etat, la cour d'appel, les divers tribunaux, l'Institut, tout le corps universitaire avaient déjà pris place autour de l'estrade sur laquelle l'autel était dressé. Un immense carré formé des gardes nationales et des troupes de toutes armes, se développait sur les quatre côtés de la place. Le char funèbre, en forme de catafalque, portant les restes mortels de quelques-unes des victimes, stationnait derrière l'autel, dans la grande avenue des Champs-Élysées. Les terrasses du jardin des Tuileries, les allées des Champs-Élysées et les rues aboutissant à la place de la Concorde étaient remplies de spectateurs privilégiés.

A dix heures et demie, le roulement des tambours et les fanfares des trompettes ont annoncé que la messe commençait. Elle a été célébrée par M. l'évêque de Langres. Les chants d'Église ont alors retenti sur cette place que tant de révolutions ont agitées de leurs vociférations sinistres. L'effet de cette religieuse et lugubre harmonie, au milieu d'un silence universel, en un tel lieu, est inexprimable. Tout ce qu'ont dû remuer de profondes émotions les chants du *Dies iræ* et du *De Profundis* mêlés aux douleurs récentes et aux souvenirs d'une autre époque, ceux-là seuls peuvent se le figurer qui ont assisté à cette religieuse et patriotique solennité.

L'absoute a été faite à l'issue de la messe par l'évêque officiant. Les psaumes des vigiles ont ensuite été entonnés par les chœurs et continués par tout le clergé qui s'est remis en procession sous le croix du chapitre, pour accompagner le convoi jusqu'à la Madeleine où les corps ont été déposés. Le défilé du cortège a duré plusieurs heures. L'ordre le plus parfait et un véritable recueillement religieux ont constamment conservé à cette triste cérémonie la dignité que réclamait et les nobles victimes qui en étaient l'objet et la France qui était là toute entière pour honorer leur mémoire.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 22 AOUT 1848.

LE CAMBRIA.

Le *Cambria* est arrivé à N. Y. samedi matin avec des nouvelles de 7 jours plus récentes. L'insurrection a éclaté en Irlande; il y a eu un léger engagement entre les insurgés et la police, et plus tard entre les insurgés et les troupes; la victoire a été pour celles-ci. On disait qu'O'Brien avait tué. Les journaux anglais regardent cette affaire comme une défaite pour les Irlandais. Il y a eu 11 hommes de tués. Le lord lieutenant défend de donner refuge à MM. O'Brien, Meagher, Dillon et Doherty. Le sud de l'Irlande paraît tranquille. L'armée anglaise s'avance pour étouffer l'insurrection; l'armée s'y monte au chiffre de 49,000 hommes. La chambre de la ligue irlandaise a été fermée, et l'autorité s'est emparée de toute la correspondance. On fait de nombreuses arrestations partout en Irlande. Beaucoup de bruit dans Kilkenny, mais pas d'insurrection. On a saisi beaucoup de munitions. L'éditeur du *Felon* a été arrêté. Toutes les montagnes du Tipperary sont couvertes de paysans; on redoute leurs mouvements.

Charles Albert a été déliné en Italie par le gén. Radetsky; il demande le secours de la France. Le peuple a renversé le gouvernement provisoire et proclamé Charles-Albert Dictateur.

Les Chartistes anglais sont tranquilles. A Laganja [Espagne], 2,000 condamnés se sont révoltés, ont massacré leurs gardiens, et sont allés se joindre aux Monténalins.

GRANDE NOUVELLE.

Une dépêche télégraphique annonce que la *Tribune* a reçu une lettre de Dublin en date du 3, qui porte qu'il y a eu une grande bataille entre les troupes Anglaises et les Irlandais insurgés, à Slievanaman, dans laquelle le gén. McDonald a été tué, et 6,000 hommes des troupes ont été tués ou blessés. On disait que le chemin dans la longueur de trois milles était couvert de cadavres. Kilkenny et Limerick, auraient été pris par le peuple. On s'attendait que Dublin s'insurgerait le 6. Le régiment Anglais, 3e buffis, aurait combattu avec le peuple. Le 31e d'Athlone s'est aussi déclaré pour les Irlandais, et deux régiments Anglais ont été envoyés pour les désarmer. La montagne de Slievanaman est inaccessible; elle est entourée d'une fondrière qui ne laisse qu'une seule voie pour l'atteindre. On assure que Smith O'Brien est entouré d'une armée de 60,000 Irlandais, et qu'il a une grande provision d'armes, munitions et canons. Les journaux du matin regardent ces nouvelles comme étant un puff américain; nous en saurons plus long bientôt.

IRLANDAIS DES ETATS-UNIS.

Nous voyons par le *Pilot* de samedi que les Irlandais de New-York et ailleurs ont réellement manifesté le dessein d'envahir le Canada. Nos lecteurs remarqueront que, si réellement cette invasion a lieu, ce ne sera pas une guerre de gouvernement à gouvernement, mais que ce sera une guerre de pirates et de brigands, qui n'ont d'autre désir que de nous piller et de dévaster, notre pays. Aussi, la politique n'y étant pour rien, nous sommes convaincu que tous les citoyens du Canada se lèveront comme un seul homme, et qu'ils s'uniront pour repousser ces barbares. Nous nous trouverions en effet dans la même position que nous nous trouvons, lorsqu'il se déclare au milieu de nous un incendie ou un autre grand malheur. Nous n'examinons point si celui qui souffre est notre ennemi politique ou s'il est un de nos appuis et un de nos soutiens. Il suffit qu'il soit homme, il suffit qu'il soit un de nos frères, pour que nous volions à son secours, et que nous lui prêtions toute l'assistance possible. Et bien! si les Irlandais envahissent notre pays, nous devrons fuir de même. Il ne faudra pas balancer à nous lever pour les repousser; autrement, nous mentionnerions à notre conscience; nous mentionnerions à nos devoirs envers nos

compatriotes, nous ne serions pas dignes du titre d'hommes libres. Mais il n'en sera pas ainsi; nous saurons secourir les efforts et les sages mesures du gouvernement, et donner à nos envahisseurs une leçon dont ils se souviendront longtemps. Cependant il serait injuste de croire et de dire que tous les Irlandais des États-Unis ont intention de venir nous piller et nous ruiner. Ce n'est qu'une partie d'entre eux; ce sont quelques centaines de fainéants et de gens sans feu ni lieu, qui veulent envahir leurs desseins destructeurs par le grand nom de la patrie. Ils prétendent que c'est pour aider la malheureuse Irlande à obtenir son indépendance; mais ce n'est là qu'un prétexte. Leur but véritable, c'est de s'enrichir de notre substance, et de nous piller à qui mieux-mieux. En vue de semblables desseins, il suffit de nous montrer tous prêts à les recevoir de la manière qu'ils le méritent; disons qu'ils seront traités comme des brigands et des pillards, et montrons leur que nous sommes de toutes manières prêts à leur donner une chaude réception. S'ils persistent dans leurs vues, nous userons alors de notre énergie et de notre courage, et si par malheur il fallait en venir à leur livrer des combats, nous nous souviendrions tous de Châteauguay, et nous vaincrons. Car ce seraient nos foyers, nos autels, et tous nos biens que nous aurions à défendre, et un peuple, dans cette position, ne peut être vaincu. Avant de laisser ce sujet, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de donner le passage suivant de l'article du *Pilot* sur le même sujet:

« Dans une affaire comme celle-ci, nous ne sommes d'aucun parti; le gouvernement lui-même n'est d'aucun parti, il n'y a pas de parti en Canada. Dans cette circonstance, tous les bons citoyens s'unissent dans la détermination d'écraser tous efforts propres à produire l'insubordination ou le désordre. Cette persuasion a permis au gouvernement de surveiller avec calme, mais aussi avec soin, les mouvements de M. Devlin et de ses associés. Si les tentatives d'hommes insensés continuaient, nous croyons qu'on justice pour les citoyens paisibles, le gouvernement ne continuerait pas longtemps une conduite aussi indulgente. Nous sommes dans un pays où il y a trop de monde intéressé à la conservation de la paix et de la propriété, pour que l'on pût permettre de la part d'une partie du peuple aucun mouvement propre à les mettre en danger. Il est vraiment pénible d'avoir à penser sérieusement à un pareil sujet au milieu d'un peuple comme le nôtre. Il serait encore plus regrettable de voir le gouvernement et le peuple du Canada être obligés d'y penser sérieusement. C'est avec surprise que nous avons remarqué la conduite de quelques uns de nos concitoyens, de qui nous attendions autre chose, et que nous aurions été le premier à défendre de l'imputation de motifs tels que ceux qu'ils ont avoués ouvertement. Mais nous avons la confiance que pour satisfaire une folle vanité, ils se sont faits plus coupables qu'ils ne sont réellement, dans l'espérance de paraître des hommes plus importants. Nous ne pouvons nous imaginer qu'ils pensent tout le mal qu'ils disent ou qu'ils soient du tout prêts à commettre une offense, qui ne trouverait aucune sympathie et dont le châtiement qui en résulterait ne rencontrerait aucune pitié. L'offense qu'on leur reproche c'est « conspiration contre leur souverain, et contre leurs co-sujets, avec qui aujourd'hui ils vivent en paix. » Ils ne sont pas accablés par un malheur qui les porte au désespoir; ils n'ont aucune raison réelle ou imaginaire pour excuser le crime; et par conséquent, si malheureusement ils devenaient coupables et forçait à leur infliger un châtiement, ce ne serait pas là la punition toute simple infligée à un ennemi déclaré, mais le sort qui attend tout homme qui commet le crime de propos délibéré et sans provocation; ce serait un sort mérité et qui ne recevrait ni respect ni pitié.

D'après tout ce que nous pouvons voir par nos échanges des États-Unis, l'opinion publique paraît y gagner en faveur de l'émancipation des Esclaves. Malgré tout ce qu'on pu faire MM. les maîtres de nègres, le Congrès n'a pas osé décider l'introduction de l'esclavage dans le nouveau territoire de l'Orégon. On a passé seulement un Bill d'organisation, et la question de l'esclavage est restée à être décidée plus tard. En sorte que c'est un pas en avant, et les esclaves peuvent s'attendre à voir bientôt les États-Unis entrer dans une voie plus humaine et plus juste à leur égard. On a beau dire que c'est par crainte des nègres qu'on n'ose pas les émanciper; nous croyons, nous, que c'est une raison de plus pour s'occuper au plus tôt de leur procurer leur liberté. Car plus on retarde cette mesure impotente, plus le danger pour les blancs de la part des Nègres augmente, et moins les moyens d'y remédier deviennent faciles. D'ailleurs quand même il n'y aurait pas d'autre raison que le seul honneur national, il semble que ce devrait être suffisant pour engager les Américains à se mettre à l'œuvre au plus vite. Car tant que l'esclavage ne sera pas aboli, ce sera une tache au front de la Liberté tant vantée des États-Unis; ce sera un mensonge continué au premier article de leur Constitution qui déclare tous les hommes libres. Mais nous sommes bien aise d'avoir aujourd'hui à signaler le changement qui s'opère à cet égard dans l'opinion publique par toute l'Union. Espérons que ce changement ne fera que continuer dans le même sens et qu'avant que quatre ans se soient écoulés, le Congrès américain aura senti qu'il est de son devoir et de son honneur de proclamer l'émancipation de la race noire. Restera en suite à voir aux moyens les plus propres à amener cette complète émancipation. Car si jamais un sujet a mérité de la prudence, c'est la question de l'esclavage. Pour ne pas causer par cette mesure les maux que l'on voudrait éviter, il faudra une sagesse immense, et une habileté consommée. Au si croyons-nous que ce n'est pas trop de quatre ans pour discuter cette importante question, qui est certainement une question de vie ou de mort pour l'Union.

Nos lecteurs doivent se rappeler ce que nous disions dans une dernière feuille au sujet de MM. Cartier et Laparre. Eh bien! la *Minerve* Phier soir contient dans un supplément vingt-quatre affidavits ou attestations en faveur des avancés du Dr. Nelson et de M. G. E. Cartier, et en opposition à ceux de M. Laparre. Nous n'en disons pas d'avantage; nous exposons les faits, à nos lecteurs à juger eux-mêmes.

COLLÈGE DES PP. JÉSUITES.

Nous apprenons que les Pères de la Compagnie de Jésus se proposent d'ouvrir à Montréal un externat, vers le milieu du mois prochain, dans une construction provisoire qu'on élève rue St. Alexandre. Ils ne doivent commencer que par les cours préparatoires et les deux premières classes de latinité.

Nous trouvons dans le *Journal de Québec* la correspondance qui suit, que nous nous faisons un vrai plaisir de publier.

St. Michel, 27 juin, 1848.

Monsieur, Nous éprouvons une bien vive satisfaction à vous transmettre une résolution adoptée à une assemblée publique des électeurs du comté de Bellechasse, tenue, à St. Michel ce jour, rendant hommage à vos vertus publiques et privées. Ci-suit cette résolution.

« Résolu que les constituants de l'honorable Augustin-Norbert Morin ont vu avec orgueil son avènement à la dignité d'orateur de l'Assemblée Législative de cette province, ce dont ils le félicitent cordialement, considérant que cet honneur était non seulement dû à son mérite personnel, mais encore en approbation des principes de saine politique qui l'ont toujours guidé dans la vie publique. »

Nous avons en même temps le plaisir de vous informer qu'à la même assemblée, il a été passé une autre résolution nous enjoignant de vous transmettre la résolution ci-dessus, avec les bons souhaits de l'assemblée pour votre bonheur et votre prospérité future.

Agrez, Monsieur, les sentiments d'estime et de haute considération avec lesquels nous avons l'honneur d'être, Vos très-humbles et obéissants serviteurs, (Signé), E. D. MCKENZIE, Président. Jos. GOSSELIN, Vice-Président. O. C. FORTIN, P. FORTIN, Secrétaire.

L'honorable A. N. Morin, Orateur de la Chambre d'Assemblée, etc., etc., etc.

(Copie.)

Montréal, 27 juillet, 1848.

Messieurs, J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 27 juin dernier, me communiquant une résolution adoptée à une assemblée des électeurs du comté de Bellechasse, me concernant.

J'ai aussi pris communication par la voie des journaux des autres procédés de la même assemblée.

Si je n'ai pas répondu plus tôt à cette marque d'estime et de confiance de la part de mes amis, ils voudront bien, j'espère, ne l'attribuer qu'à une infirmité qu'ils connaissent et qui m'empêche presque continuellement d'écrire de ma propre main. Je saisis la même occasion pour exprimer à ceux de mes constituants qui correspondent avec moi pour affaires publiques ou pour leurs intérêts privés et auxquels je ne puis répondre régulièrement, que du moins lorsque la chose que l'on me demande est possible, je m'en occupe immédiatement.

Je m'associe de grand cœur aux sentiments que vous avez exprimés sur la position actuelle du pays, et aux témoignages de confiance que vous avez donnés à ceux de nos compatriotes qui sont plus particulièrement chargés par leur position de diriger les affaires publiques. Toutes divisions dans le moment actuel me paraissent non seulement inopportunes mais regrettables et propres à nuire nos travaux communs et consciencieux pour obtenir la justice à laquelle le pays a droit.

Quant à ce qui me regarde personnellement, j'apprécie au plus haut degré vos félicitations; je tâcherai de m'en rendre digne en m'occupant autant qu'il sera en mon pouvoir de vos intérêts généraux et particuliers.

Je vous prie en même temps, messieurs, de recevoir personnellement l'assurance de l'estime avec laquelle je suis

Votre très-obéissant serviteur,

A. N. MORIN.

Messieurs E. M. McKenzie, Joseph Gosse, O. C. Fortier et P. Forgues, écuyers, Bellechasse. J. de Québec.

Au moment où nous recevions quelques nouvelles souscriptions à notre journal, nous avons reçu la note suivante, dont nous nous hâtons d'accuser réception:

Montréal, 19 août 1848.

Monsieur, Je désire que vous me discontinuiez l'envoi de votre journal.

Votre ob. etc.,

DR. TAVERNIER.

M. l'Éditeur des *Mélanges*.

M. le Dr. D'AMOUR et M. L. A. H. LATOUR, N. P., qui étaient à notre bureau au moment où nous avons reçu la note qui précède se sont hâtés, à cette nouvelle, d'ajouter leurs noms à ceux de nos anciens abonnés.

On nous prie d'annoncer que les classes des Dames de la Congrégation de cette ville s'ouvriront le 7 septembre, et celles du collège Ste. Thérèse le 14 du même mois.

M. N., votre correspondance est inadmissible, au moins pour notre journal.

Nous remettons à plus tard quelques articles déjà préparés, afin de pouvoir insérer les nombreux faits qui sont en caractères sur nos galées.

COUVENT DE STÉ. THÉRÈSE.

Le 10 et le 11 du courant, ont eu lieu les examens du couvent de Ste. Thérèse de Blainville, tenu par les Dames de la Congrégation de Montréal. Plusieurs membres du clergé, et un grand nombre de personnes instruites tant de la paroisse que des paroisses d'alentour y assistaient.

Cette jeune institution, qui ne compte guères de quinze mois d'existence, vient d'apparaître au public dans une floraison superbe qui permet les plus beaux fruits pour l'avenir. Déjà plus de cent élèves, pensionnaires, demi-pensionnaires et externes, y reçoivent une éducation libérale, et pendant trois séances, de plus de deux heures chacune, elles ont répondu avec assurance et clarté aux nombreuses questions qui leur furent adressées sur les matières variées et difficiles de leurs études. Plusieurs d'entre elles ont bien exécuté des pièces de musique passablement compliquées. Différents ouvrages à l'aiguille, couture, broderies en laine ou chenille, en or, etc., des dessins magnifiques ont été exhibés et ont fait l'admiration des amateurs. La lecture anglaise, l'excellente prononciation des élèves, et les diverses traductions ont attiré une attention particulière. Deux petits drames, pleins d'intérêt, de mo-